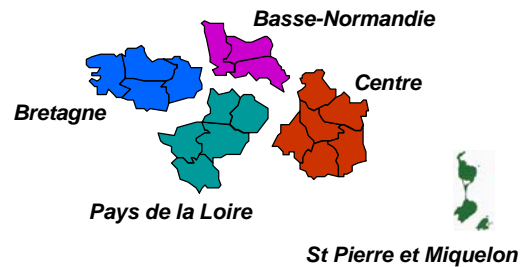




Centre de Coordination de la Lutte
contre les Infections Nosocomiales
(inter région OUEST)



Rôles respectifs des niveaux inter-régional et régional du C.CLIN Ouest dans la lutte contre les infections nosocomiales

Procédure

Référentiels

1- L'organisation de la lutte contre les infections nosocomiales (LIN) a été mise en place par l'Arrêté du 3 août 1992 relatif à l'organisation de la lutte contre les infections nosocomiales. Les deux grandes structures de l'arrêté sont le CTINLS et les C.CLIN, le C.CLIN-Ouest pour l'inter-région Ouest. Il y a précisé les rôles du C.CLIN :

Art. 7. - Chaque centre est chargé de :

- 1° La **coordination** des actions de lutte contre les infections nosocomiales conduites par les établissements ou organismes publics ou privés de prévention ou de soins ;
- 2° L'organisation du **recueil épidémiologique** standardisé de données d'incidence et de prévalence des infections nosocomiales à partir d'un réseau local d'établissements ou organismes publics ou privés de prévention ou de soins ;
- 3° La mise au point de protocoles **d'investigations** épidémiologiques ;
- 4° La réalisation **d'études épidémiologiques** multicentriques sur les risques infectieux et leur prévention ;
- 5° L'élaboration et la mise à jour d'un guide de l'hygiène et des pratiques de soins à l'intention des établissements ou organismes publics ou privés de prévention ou de soins ;
- 6° **L'assistance technique** aux établissements ou organismes publics ou privés de prévention ou de soins lors de la survenue de cas groupés et pour leurs programmes de formation en matière de lutte contre les infections nosocomiales ;
- 7° La constitution et la mise à jour d'un **annuaire des prestataires de services** dans le domaine de l'hygiène hospitalière et des sociétés sous-traitantes pour les établissements ou organismes publics ou privés de prévention ou de soins ;
- 8° La tenue d'un **fichier documentaire et bibliographique** ;
- 9° L'animation d'un **réseau de responsables** de C.L.I.N. ;
- 10° L'assistance technique et du conseil aux établissements ou organismes publics ou privés de prévention ou de soins qui en formulent la demande.

Art. 8. - Le directeur général de la santé et le directeur des hôpitaux nomment conjointement les responsables de chaque centre de coordination pour un mandat de quatre ans, renouvelable. Le renouvellement s'effectue dans les conditions fixées au second alinéa de l'article 4 ci-dessus.

Art. 9. - Chaque centre de coordination est tenu de fournir au Comité technique national des infections nosocomiales un **rapport annuel** sur son fonctionnement et ses activités, relatant tout renseignement d'ordre scientifique ou technique utile à la santé publique. Chaque centre de coordination adopte un **règlement intérieur** qui fixe son organisation, son fonctionnement ainsi que les modalités de la participation à ses activités, de spécialistes des infections nosocomiales.

2- Convention entre le CHU de Rennes et les CHU représentant les relais régionaux en 1997

Cette convention a été élaborée en 1997 et reconduite depuis tous les ans.

[..]

- **Article 2 : Mission du Relais Régional du CCLIN-Ouest**

Conformément au cahier des charges établi par le CCLIN-Ouest le 18 janvier 1997, les objectifs du Relais Régional du CCLIN -Ouest, pour la région [...] sont les suivants :

- Coordonner des actions de la lutte contre les infections nosocomiales au sein de la région,
- Elaborer des protocoles communs en matière de soins de traitements dans les hôpitaux de la région,
- Assurer une assistance technique des établissements de santé de la région (publics ou privés) dans le mesure des moyens et en lien avec le CCLIN-Ouest,
- Assurer la formation permanente des professionnels de l'hygiène : présidents de CLIN, infirmières hygiénistes, techniciens hygiénistes,
- Mettre en place des enquêtes épidémiologiques communes relatives aux infections nosocomiales et d'en assurer leurs surveillances.

- **Article 3 : Organisation du relais régional**

Le Centre Hospitalier Universitaire de [...] est désigné en tant que siège du Relais Régional du CCLIN-Ouest et en assure la gestion financière. A ce titre le CHU de [...] s'engage à remettre chaque année pour le 15 février au plus tard un rapport annuel d'évaluation. Ce rapport devra comprendre notamment les chapitres suivants :

- Localisation du siège du relais régional,
- Personnels y travaillant : qualification et temps de travail,
- Bilan annuel de l'activité de l'année écoulée,
- Nombre de réunions,
- Nombre de formations et de personnels ayant suivi une formation,
- Elaboration des protocoles,
- élaboration d'enquêtes : types, résultats,
- assistances techniques effectuées : établissements, actions réalisées,
- le bilan des dépenses et des recettes et le budget prévisionnel de l'année à venir,

3- Protocole de fonctionnement du C.CLIN-Ouest révisé le 12 septembre 2003

Les représentants des relais régionaux sont nommés ès qualité au Conseil Scientifique et au bureau de ce Conseil.

4- Décret n° 2001-671 du 26 juillet 2001 relatif à la lutte contre les infections nosocomiales dans les établissements de santé et modifiant le code de la santé publique (deuxième partie : Décrets en Conseil d'Etat) et Circulaire N° 2001/383 du 30 juillet 2001 relative au **signalement des infections nosocomiales** et à l'information des patients en matière d'infection nosocomiale dans les établissements de santé **abrogée par la circulaire du 22/01/04**

4- Convention du CHU de Rennes et les CHU représentant les relais régionaux

[..]

La présente convention a pour objet de déterminer les obligations réciproques du CHU de RENNES et du CHU de {NANTES - BREST - CAEN - TOURS} à l'occasion de la mise en œuvre du projet dénommé "Mise en place d'une cellule régionale d'épidémiologie nosocomiale" appelée ici CRENO et mené sous la Direction des responsables des relais régionaux et des responsables des laboratoires de microbiologie. Le CHU de {NANTES - BREST - CAEN - TOURS} est chargé, de la mise en œuvre du projet désigné ci-dessus et figurant en annexe.

[..]

5- Procédure inter-régionale en cas d'épidémie nosocomiale

[..]

- *L'équipe centrale du C.CLIN-Ouest à Rennes est avertie des épidémies par le signalement. Il lui appartiendra de coordonner les actions à mettre en œuvre avec la CRENO de chaque région et l'établissement concerné, ainsi qu'éventuellement avec la CIRA. Le C.CLIN-Ouest remplit le rôle de CRENO en cas d'absence d'une telle structure dans une région.*
- *Le relais régional et les CRENO sont informés d'une épidémie par le président du CLIN ou le praticien responsable du signalement nommé par le directeur ou par le C.CLIN-Ouest (signalement). Ils mettent à disposition les moyens humains et matériels destinés à explorer l'épidémie, à typer les micro-organismes en cause. Ils organisent des formations (niveau 1) destinées aux équipes opérationnelles dans le but d'améliorer l'expertise des équipes en matière d'épidémie.*

6- Rapport BRODIN. La régionalisation des moyens de lutte contre les infections nosocomiales – Description et analyse institutionnelle. Juillet 2004. 68 pages.

7- Arrêté du 17 mai 2006 relatif aux antennes régionales de lutte contre les infections nosocomiales

Art. 1.

Dans chaque région, il est créé une antenne régionale de lutte contre les infections nosocomiales [...]

Art 2.

Chaque antenne est chargée d'assurer un relais de proximité des centres de coordination de lutte contre les infections nosocomiales auprès des établissements de santé [...]

Rôles respectifs des niveaux inter-régional et régional du C.CLIN Ouest

DOMAINES D'INTERVENTION	INTER-REGION	RELAIS REGIONAL	CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE	QUESTIONS NON RESOLUES
1. COORDINATION	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration du programme d'actions inter-régional annuel ou pluri-annuel en étroite collaboration en fonction des objectifs nationaux et des priorités inter-régionales. - Présentation et validation par le Conseil Scientifique 		<p>Une réunion annuelle en fin d'année (fin octobre – début novembre) pour arrêter le programme</p> <p>Actualisation du règlement intérieur</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> - Transmission des informations sur les orientations nationales aux régions, - Coordination et évaluation du programme d'actions - Rapport d'activité annuel de l'année N-1 (inter-régional + régional) établi en mars de l'année N et adressé à la DGS en fin avril de l'année N. - Budget établi en Conseil de Gestion et rapport annuel - Assemblée générale annuelle - Participation de l'inter-région dans les instances régionales - Site Web inter-régional 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du programme inter-régional - Coordination et évaluation du programme inter-régional - Rapport d'activités annuel antennes et CRENO de l'année N-1 établi à la mi-avril de l'année N avec budget et adressé à l'inter-région - Assemblée générale annuelle - Participation des représentants régionaux dans les instances de l'inter-région - Site Web propre ou pages dans le site inter-régional - Animation des réseaux 	<p>Petits compte-rendus synthétiques par les membres des groupes de travail qui y représentent le CCLIN .</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bilans intermédiaires avec les antennes lors des réunions de coordination - Rédaction d'une procédure d'élaboration du rapport d'activité -Actualisation de la convention avec les CRENO 	

DOMAINES D'INTERVENTION	INTER-REGION	RELAIS REGIONAL	CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE	QUESTIONS NON RESOLUES
2. FORMATION Journées à thèmes Formations ciblées (correspondants, professionnels en hygiènes) Formations continues	<ul style="list-style-type: none"> - Journées de formation (hygiène, (épidémiologie, statistiques, qualité...) destinées aux professionnels de l'hygiène (niveau 2). - Développement de journées « partage d'expérience » 	<ul style="list-style-type: none"> - Journées de formation et d'information régulières destinées aux professionnels des établissements de santé - Journées de formation à thèmes destinées aux professionnels de l'hygiène - Sessions de formation sur demande d'établissements auprès de correspondants et de toutes les catégories de soignants 	<ul style="list-style-type: none"> - Formations niveau 1 sur l'épidémiologie et les outils informatiques (6 personnes minimum), niveau 2 en hygiène de base pour les EOHH sur les régions - Formations niveau 2 sur l'inter-région. - Création d'un pool de formateurs et d'un annuaire des formateurs ressources sur toute l'inter-région - Mise en ligne d'un calendrier des formations inter-régionales et régionales niveau 1 et 2 	<ul style="list-style-type: none"> - Quid des actions de formation des EHPAD ? moyens humains nécessaires doit faire partie des négociations avec l'ARH
3. COORDINATION DES VIGILANCES		Coordination CIRE, Comité Régional de Pharmacovigilance, d'Hémovigilance		
4. SURVEILLANCE	<ul style="list-style-type: none"> - Participation aux réunions d'élaboration des outils nationaux Mise en place des surveillances selon les thèmes et les protocoles du CTINILS et RAISIN - Elaboration des outils - Mise en place des méthodes - Recueil et exploitation des données de surveillance inter-régionale - Retour des résultats vers les régions - Relais vers les réseaux de surveillance nationaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Incitation à participer aux surveillances de l'inter-région - Participation à la mise en place des méthodes et des outils - Suivi des surveillances - Recueil et transmission des données régionales à l'inter-région - Présentation des résultats 	<ul style="list-style-type: none"> - Collaboration étroite entre P. Jarno et les responsables inter-régionaux des surveillances. - Participation du CCLIN aux réunions de restitution des surveillances régionales - Participation de P. Jarno aux réunions du RAISIN - Création d'un groupe de travail sur les outils informatiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les délais de rétroinformation - Valorisation des résultats inter-régionaux - Trouver un responsable inter-régional Médecin du Travail pour la surveillance des AES et un coordonnateur chirurgien, anesthésiste ou un médecin ayant l'expérience de la surveillance des ISO

DOMAINES D'INTERVENTION	INTER-REGION	RELAIS REGIONAL	CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE	QUESTIONS NON RESOLUES
5. ALERTES, EPIDEMIES	<ul style="list-style-type: none"> - Relais des alertes nationales (CTINILS, cellules DGS, AFSSAPS, InVS) : information auprès des relais régionaux - Aide méthodologique - Relais ascendant des alertes régionales et locales vers les instances nationales (InVS) 	<ul style="list-style-type: none"> - Relais des alertes nationales et inter-régionales - Relais des alertes locales - Aide méthodologique - Envoi de mails groupés en cas d'alerte régionale 	<ul style="list-style-type: none"> - Information des relais - Envoi de mails groupés - Tenue à jour des listes de diffusion 	Mettre sur le site du CCLIN une page sur les CRENO et leurs rôles.
6. SIGNALEMENTS	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil par rapport au signalement - Recueil des fiches de signalement - Liens avec les médecins DDASS - Bilan mensuel avec InVS - Bilan mensuel avec les relais régionaux - Audit dans les ETS et rédaction de rapports en lien avec les relais régionaux - Bilan annuel 	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion de proximité des signalements au nom du CCLIN (audits, investigations épidémiologiques et suivi) - Bilan annuel 	<ul style="list-style-type: none"> - Bilan mensuel adressé à l'inter-région - Information rapide du responsable d'antenne concerné par le niveau inter-régional. 	Moyens humains nécessaires au niveau des antennes
7. RECOMMANDATIONS ET GUIDES	<ul style="list-style-type: none"> Groupes de travail inter-régionaux Participation aux groupes de travail nationaux Diffusion des documents 	Participation à des groupes de travail nationaux		Revoir les recommandations « contrôles en endoscopie »

DOMAINES D'INTERVENTION	INTER-REGION	RELAIS REGIONAL	CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE	QUESTIONS NON RESOLUES
8. CONSEILS, ASSISTANCE TECHNIQUE, EXPERTISE	<ul style="list-style-type: none"> - Conseils: hygiène hospitalière, épidémiologie et organisation LIN... - Recherche et mise à disposition de documents dans le cadre de références bibliographiques - Liens avec des experts nationaux - Pages spécialisées du site Web inter-régional - Déplacement dans les ETS pour observation et conseils sur demande de l'antenne régionale 	<ul style="list-style-type: none"> - Conseils et assistance aux ETS et EHPAD - Déplacement dans les ETS pour observation et conseils 	<ul style="list-style-type: none"> - Proposition d'un annuaire des personnes ressources sur l'inter-région de compétence indiquant leurs domaines 	Moyens humains nécessaires pour répondre aux besoins des EHPAD qui ne sont demandeurs que ponctuellement pour l'instant
9. RECHERCHE	<ul style="list-style-type: none"> - Appel à projets avec financement C.CLIN inter-régional - Initiation ou soutien méthodologique de projets de recherche inter-régionaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Initiation ou soutien méthodologique de projets de recherche régionaux - Participation aux programmes de recherche inter-régionaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire connaître les personnes ressources en méthodologie de projets - Faire profiter toute l'inter-région de l'expérience de chacune des régions 	Trouver un thème porteur pour l'inter-région ouest : bactériémies ?
10. DOCUMENTATION	<ul style="list-style-type: none"> - Fonds documentaire inter-régional - Alimentation et utilisation du fonds documentaire de NOSOBASE - Mise à disposition de documents par voie postale et électronique - Mise à disposition, maintenance et mise à jour du site Web interrégional 		<p>Lecture et résumés d'articles par des volontaires de toute l'inter-région.</p> <p>Environ 20 articles à lire et résumer par mois</p>	Opportunité de disposer de temps dédié ?

DOMAINES D'INTERVENTION	INTER-REGION	RELAIS REGIONAL	CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE	QUESTIONS NON RESOLUES
11. EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Audits organisés dans le cadre d'un programme national ou inter-régional, dans les suites d'un signalement, à la demande d'un ETS avec accord du relais régional - Conseil pour le remplissage du bilan standardisé - Production d'indicateurs DGS 	<ul style="list-style-type: none"> - Participation à l'évaluation des pratiques dans le domaine de la gestion du risque infectieux - Réalisation d'audits à la demande d'un ETS, C.CLIN, DDASS, ARH - Audit à la suite d'une alerte ou d'une épidémie - Conseil pour le remplissage du bilan standardisé 	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination et échange d'informations - Echange des rapports ? 	
12. LIENS AVEC LES TUTELLES ARH, DDASS, DRASS , organismes financeurs	<ul style="list-style-type: none"> - Rendez-vous réguliers ou selon la demande - Réunion annuelle avec les médecins inspecteurs DDASS et DRASS (signalement) 	<ul style="list-style-type: none"> - Aide à l'élaboration et à la définition d'un programme de gestion des risques avec l'ARH - Rendez-vous réguliers ou selon la demande 	<ul style="list-style-type: none"> - Disposer des moyens nécessaires - - Préparation d'un dossier évaluant les moyens nécessaires et proposant des indicateurs - Travailler en parallèle avec médecins inspecteurs DRASS 	<ul style="list-style-type: none"> - Financement de la création des antennes régionales (arrêté du 17/05/2006) - Evaluation du nombre d'EHPAD sur l'inter-région
13. LIENS AVEC LES MEDIA	Dans le cadre d'une alerte nationale ou inter-régionale	Dans le cadre d'une alerte régionale		
14. FICHER DES ACTEURS	Maintien à jour d'un fichier acteurs et ETS	Maintien à jour d'un fichier régional acteurs et ETS	Transmission des informations	